



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 52674

Texte de la question

M. Patrick Hetzel attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les conditions de sécurité du personnel soignant et la protection des lieux de culte dans les hôpitaux universitaires de Strasbourg. Depuis le début de l'année 2014, le personnel assiste impuissant à une recrudescence des actes délictueux, d'agressions physiques, tout particulièrement aux urgences. Le 16 février 2014, l'aumônerie catholique du nouvel hôpital civil a été saccagée et blasphémée. Alors que le personnel aurait pu déposer un droit de retrait, par conscience professionnelle, il ne l'a pas fait. Aussi, il voudrait savoir ce qui est prévu pour que soit respectée la résolution n° 36-55 de l'assemblée générale des Nations-unies qui stipule que « toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ». Il lui demande par ailleurs quelles mesures peuvent être prises pour protéger le personnel.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Hetzel](#)

Circonscription : Bas-Rhin (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52674

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 mars 2014](#), page 2760

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)